

## 10 Faits divers &amp; Justice

## Homicide à Lambaréné

## Une dispute banale entre deux amis se termine en drame



E.A.G., le meurtrier présumé.



Le suspect attend désormais son procès à la prison centrale de Lambaréné.

E.N.

Lambaréné/Gabon

**DANS** la nuit du 13 au 14 octobre 2017, une altercation sur un sujet banal entre deux jeunes garçons du village Tsouka, sis au PK 15 de Lambaréné, sur la route de Fougamou, s'est terminée par un homicide.

Selon une source proche du dossier, E.A.G., élève de 17 ans dans un établissement secondaire de Lambaréné, et Fabrice Moughodou Moussavou, 22 ans, fabricant de vin de palme, faisaient partie d'un groupe de quatre jeunes gabonais du village Tsouka, qui s'entendaient bien et se promenaient souvent en-

semble.

Mais cette nuit du 13 octobre est peut-être venue mettre un terme à cette belle complicité, à cause d'une dispute qui aura mal tourné. Il est 22 heures environ quand E.A.G. et Moughodou Moussavou, lors d'une chaude discussion, en sont venus aux mains. « Les deux jeunes se sont livrés à une rixe. Ils ont commencé par une dispute banale entre camarades. Cela a, par la suite, dégénéré en bagarre. La rixe entre les deux amis s'est prolongée et s'est aggravée jusqu'à ce que mort s'en suive », relate une source proche du dossier.

À ce qu'il semble, Fabrice Moughodou Moussavou, dépité, aurait lancé vio-

lemment un pot de mayonnaise vide à E.A.G qui, blessé, a répliqué de la pire des manières. C'est-à-dire en s'armant de débris de bouteille de bière vide préalablement cassée, infligeant des blessures à son compagnon. Des plaies tellement profondes que Fabrice finira par s'effondrer.

D'après des témoins, la victime, dans un instinct de survie, malgré ses graves blessures, aurait réussi à se relever, puis à se réfugier dans la boutique d'un ressortissant malien, d'où il sera expulsé.

Son agresseur ayant continué à lui donner des coups, malgré son état, Fabrice Moughodou Moussavou s'est écroulé

pour de bon, après avoir perdu énormément de sang.

Cette version des faits a été corroborée par les Officiers de police judiciaire (OPJ) de la gendarmerie ayant effectué le déplacement du village Tsouka, pour les nécessités d'enquête.

**SOUS MANDAT DE DÉPÔT** • Le malheureux finira par rendre l'âme au Centre hospitalier régional Georges Rawiri de Lambaréné, où il sera conduit par quelques volontaires.

Selon un médecin dépêché à son chevet, la victime est morte suite à un traumatisme post rixe. C'est d'ailleurs le diagnostic qui figure sur le certificat de décès établi par le

Dr Joseph Manzou.

Informé du décès de son compagnon, le jeune E.A.G. a pris la poudre d'escampette. Mais pas pour longtemps, puisque les personnes lancées à ses trousses vont finalement le neutraliser, quelques heures plus tard, dans la maison de sa mère où il a trouvé refuge.

Au terme de l'enquête préliminaire menée aux bons soins de la gendarmerie, le mis en cause a été présenté devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Lambaréné, Christ Noël Mangono Mambili. Après avoir entendu le suspect, le haut magistrat l'a placé sous mandat de dépôt à la prison centrale, en atten-

## Trafic d'ivoire à Ovan

## Trois suspects interpellés, dont un enseignant



Le trio a été placé en détention préventive à la prison centrale de Makokou.

VAEE

Libreville/Gabon

**TROIS** personnes ont été interpellées dernièrement à Ovan, dans le département de la Mvoung (province de l'Ogooué-Ivindo), avec 34 kg d'ivoire. Parmi ces individus, un enseignant en affectation à Booué, Andry Jessy Mbela, ainsi qu'un commerçant de nationalité malienne, Touré Arouna et un certain

Blaise Ekuakoudou. Au départ, un éléphant abattu par Andry Jessy Mbela, deux semaines auparavant. Puis, ce dernier aurait sollicité le concours de Blaise Ekuakoudou pour extraire les deux pointes d'ivoire de l'animal pesant environ 34 kg. Pour écouler leurs produits, ils auraient ensuite fait appel à un commerçant ouest africain, Touré Arouna.

Malheureusement pour eux, l'écho de leur louche

activité parviendra jusqu'aux oreilles des défenseurs de l'environnement, en l'occurrence l'ONG Conservation Justice, mais également des services des Eaux et Forêts. Aussi, la police judiciaire (PJ) est-elle mise à contribution pour confondre les présumés trafiquants. C'est lors de la transaction, dans une maison à Ovan, que les trois individus sont pris en flagrant délit.

Les trois mis en cause, au terme de l'enquête préli-



Les faits se sont produits à Ovan, dans le département de la Mvoung.

minaire, ont été présentés devant le parquet de Makokou qui, après les avoir entendus, les a placés sous mandat de dépôt à la prison centrale. En attendant leur jugement.

Selon le secrétaire exécutif de l'ONG Conservation Justice, le nombre d'éléphants est en chute libre dans les provinces de l'Ogooué-Ivindo et du Woleu-Ntem. En effet, plus de 20 000 pachydermes ont été tués ces dix dernières années, renseigne ce responsable. La

conséquence en est que les éléphants, massacrés dans les profondeurs de la forêt et en particulier entre le sud Cameroun et le nord Gabon, sont souvent poussés vers des villages environnants. Cette situation accentue alors les conflits entre les populations et les pachydermes, qui s'en prennent à leurs plantations une fois parvenus dans la ceinture villageoise.

## Faits d'ailleurs

## Un étudiant meurt atrocement mutilé en surfant sur le métro

Le drame s'est produit dans le 15ème arrondissement de Paris (France). Un étudiant, âgé de 21 ans, s'est rendu avec deux amis à la station de métro Bir-Hakeim. Il est monté sur le toit du métro pour tenter un « run » de train-surfing, un jeu consistant à rester debout sur le toit d'une rame en mouvement. Mais, lorsque le métro a pris de la vitesse, il n'a pas eu le temps de se baisser à temps et s'est pris la verrière de la station en pleine face. Le choc a été si violent que la victime est morte défigurée et atrocement mutilée sur le coup. Quant à ses deux camarades, ils n'ont pas été retrouvés par les policiers. Ils pourraient avoir pris la fuite après le drame.

## Il se suicide parce que sa fille se marie sans sa permission

Le drame s'est produit à Kayseri, en Turquie. Un père de famille, âgé de 54 ans, a appris que sa fille avait décidé de se marier sans lui demander la permission. Fou de chagrin, Ayhan Uzun s'est suicidé en se tirant une balle dans la tête en direct sur Facebook. Il a déclaré "Au revoir, je pars, prenez bien soin de vous." avant d'appuyer sur la gâchette. "Personne ne m'a posé de questions à propos de moi. Personne ne m'a traité comme un homme. Mon beau-père a pris ma place et, sans avoir le droit, il a approuvé le mariage de ma fille." a-t-il expliqué quelques secondes avant. Pendant qu'il parlait en direct, des proches ont envoyé des commentaires en le suppliant de ne pas se donner la mort. Sa famille s'est précipitée à son domicile mais n'a pu constater le décès.

## Une transgenre viole une fillette

Une femme transgenre a été reconnue coupable par un tribunal américain de viol sur une fillette, âgée de 10 ans. Les faits se sont déroulés à Casper. Michelle Martinez, qui s'appelait auparavant Miguel Martinez avant de devenir une femme, s'est livrée à des attouchements sur l'enfant dans son bain, avant de la violer. La victime a fini par se confier à sa mère qui a alors porté plainte contre celle qu'elle considérait comme une amie. Michelle Martinez risque jusqu'à 70 ans de prison.

Rassemblés par JNE